

Les crédits

C'est ce que nous disons. C'est là le fondement de notre résolution. Il existe de nombreuses justifications à la prise de mesures énergiques relativement aux stocks qui chevauchent la limite de 200 milles.

Le gouvernement conservateur n'a pas tenu compte de ces possibilités. Il nous a submergés sous des flots de beaux discours à la Crosbie. Le gouvernement s'est-il fixé un délai? A-t-il fixé une date après laquelle il renoncera à la diplomatie si elle est inefficace? Il est triste de le dire, mais non.

Le gouvernement a-t-il annoncé ce qu'il entendait faire si les démarches diplomatiques échouaient, comme elles ont échoué l'année dernière et les années d'avant? Encore une fois, c'est non. Les Canadiens peuvent-ils croire que le gouvernement tient vraiment à régler cette crise? Malheureusement, si l'on en juge d'après ce que le ministre a dit ce matin, la réponse est non.

La question demeure donc celle-ci. Que faut-il faire? Tout d'abord rédiger une loi établissant une gestion et une surveillance provisoires sur les pêcheries de morue à l'extérieur de la zone de 200 milles. Cette mesure législative serait justifiée par les conseils que nous avons reçus des scientifiques, par le principe du développement durable, qui est clair, et par le régime juridique établi en vertu de la Convention sur le droit de la mer.

Deuxièmement, le Canada devrait annoncer des mesures de conservation et prendre des mesures complètes d'exécution, comprenant l'arraisonnement et la poursuite des bâtiments de pêche à l'extérieur comme à l'intérieur de la limite des 200 milles.

D'aucuns réagiront sans doute à ces mesures unilatérales vigoureuses en disant que ce n'est pas la solution idéale que de recourir à la force pour protéger les stocks qui sont présents de part et d'autre de la limite. Je leur répondrai que la passivité et l'inaction sont une attitude encore moins idéale, au moment où d'importantes ressources canadiennes et planétaires irremplaçables sont saccagées.

Il y a seulement une autre solution de rechange à ce genre de mesures, à ce genre de mesures de représailles; tous les députés savent que ces mesures ont leurs propres conséquences. Il est tout simplement inacceptable dorénavant que le gouvernement se contente de regarder passer le train.

En troisième lieu, notre intention de faire appliquer des mesures de conservation de la ressource à l'extérieur de la zone de 200 milles doit faire l'objet d'une intense campagne de presse tant au Canada qu'à l'étranger.

En quatrième lieu, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, comme l'a si bien dit tout à l'heure mon collègue de l'Alberta, devrait être immédiatement ratifiée. Comment pensez-vous que la communauté internationale prendra au sérieux les plaintes du Canada au

sujet de la gestion des océans si nous ne ratifions pas la convention qui sert de fondement au régime de gestion des océans? Cette convention est le fruit de négociations internationales qui ont duré neuf ans; elle est la convention la plus avancée et la plus ambitieuse qu'on ait jamais vue dans le monde. . .

M. Caccia: Et le Canada a joué un rôle de pionnier dans son élaboration.

M. Martin: . . . et le Canada a joué un rôle de pionnier dans son élaboration. Le député de Davenport faisait d'ailleurs partie du gouvernement qui a amorcé les négociations. Il est tout simplement inacceptable, compte tenu de la situation actuelle, que le Canada n'ait pas encore ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

En cinquième lieu, nous devrions nous présenter devant la Cour internationale de La Haye pour lui demander de prendre une décision appuyant l'application par le Canada de mesures de conservation de la ressource, étant donné le déclin des stocks de poisson et la nécessité de préserver ces derniers dans la zone de 200 milles.

Il est clair, en droit international, que si l'on peut appliquer des mesures de conservation dans la zone de 200 milles, on peut le faire aussi à l'extérieur de celle-ci s'il le faut.

En sixième lieu, nous devrions annoncer que nous proposerons, dans le cadre du GATT, que des mesures commerciales de compensation, des sanctions, soient appliquées aux pays qui violent les conventions internationales sur l'environnement, notamment celles qui concernent les ressources biologiques marines.

En septième lieu, le Canada devrait accorder la plus haute priorité à un accord pour la conservation des ressources biologiques marines à l'occasion de la tenue, à Rio de Janeiro, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Ce matin, le ministre des Pêches et des Océans a dit qu'il en avait l'intention. Nous serions tentés d'applaudir si c'était sérieux.

Le premier ministre n'a pas encore décidé s'il participera au Sommet de la terre. S'il est vrai que le gouvernement accorde la plus haute importance au règlement de la crise dans le secteur des pêches, le premier ministre devrait annoncer aujourd'hui même à la Chambre qu'il va transmettre personnellement ce message aux autres dirigeants des pays participant à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Chose certaine, il doit obtenir davantage qu'une simple ratification d'une déclaration de principes, car ces principes sont déjà énoncés dans les déclarations du G7 et d'autres organismes internationaux. Il doit ressortir des mesures énergiques de la conférence de Rio.